

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et crts
déposée le 3 octobre 2017

« Alpiq vend-il ses atouts ? »

Rappel de l'interpellation

« Des informations révélées par la *Sonntagszeitung* du premier octobre faisaient état d'une situation de crise grave au sein du groupe Alpiq. Des exigences fiscales du gouvernement roumain, dont le fondement légal était jugé douteux par Alpiq, ont été confirmées. Le montant s'élève à près de 200 millions de francs, et fait semble-t-il peser une lourde hypothèque sur la poursuite des activités de l'entreprise dans ce pays.

Par ailleurs, le même article indiquait qu'Alpiq s'était adjoint les services de la banque d'affaires Goldman Sachs pour la mise sur le marché de participations dans trois de ses divisions orientées sur les services (négoce d'énergie, service aux entreprises, technique du bâtiment). Un certain flou règne autour de l'ampleur précise de cette opération, notamment sur la question de savoir si seules des participations minoritaires d'investisseurs tiers sont envisagées, ou si des ventes complètes sont pensables.

Les divisions en question sont celles qui contribuent au résultat opérationnel du groupe Alpiq. La diversification des activités a été présentée, y compris au Conseil communal de Lausanne comme une façon utile de stabiliser la situation et le bénéfice.

La production d'énergie (nucléaire et hydraulique) est, elle, déficitaire. Alpiq avait d'ailleurs, dans un premier temps, cherché à vendre des participations dans ces divisions-ci. Le revirement stratégique a dès lors été interprété comme une manœuvre visant à attirer l'attention sur la situation intenable à long terme du groupe, en vue d'obtenir des subventions publiques supérieures à celles que prévoit la loi. »

Préambule

La Municipalité a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'informer le Conseil communal de la situation d'Alpiq. Elle a répondu à l'interpellation urgente du 15 mars 2016 (« Alpiq est-elle entrée en fission ? ») de M. Romain Felli et consorts, qui portait sur les inquiétudes déclenchées par la perte nette d'Alpiq de 830 millions de francs pour l'exercice 2015 et sur l'annonce de la vente de 49% de son parc hydraulique, et à l'interpellation urgente du 15 novembre 2016 (« Alpiq vend... Lausanne dans le noir ? ») de Mme Géraldine Bouchez et consorts, qui portait sur les problèmes financiers d'Alpiq et la situation de ses participations dans le nucléaire suisse. La Municipalité a également répondu à deux résolutions (résolution Dupuis du 15 mars 2016 et résolution Bouchez du 15 novembre 2016) déposées suite aux réponses apportées à ces deux interpellations.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le devenir des activités d'Alpiq en Roumanie ?

La Municipalité ne peut que rappeler la situation confuse à laquelle fait face Alpiq dans ce pays, qui comporte deux volets, l'un en lien avec la mise en faillite de l'entreprise d'état Hidroelectrica et l'autre avec un contrôle fiscal.

En 2012, Alpiq avait annoncé¹ qu'Hydroelectrica, une entreprise contrôlée par l'Etat roumain, avait résilié de manière inattendue les contrats de livraison à long terme avec Alpiq RomIndustries et Alpiq RomEnergie. En 2014, Alpiq a complété cette information en indiquant² avoir lancé une procédure d'arbitrage international de protection des investissements, après avoir fait usage de toutes les voies de recours locales à disposition. Elle précisait que ces recours avaient été rejetés localement en première instance, mais qu'un tribunal de deuxième instance y avait donné suite et renvoyé le dossier à la première instance pour un nouveau jugement. Cette seconde instance n'a notamment pas confirmé la décision concernant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité d'Hydroelectrica ayant conduit à la résiliation des contrats de livraison.

En 2017, après avoir réalisé un audit auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, société ayant son siège social à Prague, en République tchèque, l'autorité fiscale roumaine a fixé à CHF 197'000'000.- le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéficiaire et les pénalités fiscales pour la période de 2010 à 2014. Alpiq conteste ce chiffre tant sur le principe que sur le montant et indique vouloir utiliser toutes les voies légales de recours à disposition, tant au niveau local qu'international³.

Le communiqué du 29 septembre 2017 précise que « dans le cadre de la procédure arbitrale de protection des investissements ouverte par Alpiq contre l'Etat roumain – litige dont le montant est supérieur à celui de la charge fiscale – Alpiq a requis du tribunal la mise en place de mesures protectrices ».

Alpiq ne donne pas de précision sur ses perspectives d'activités en Roumanie, mais se borne à confirmer qu'Alpiq Energy SE restera active sur les marchés de l'énergie d'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est.

Question 2 : La Municipalité confirme-t-elle la volonté d'Alpiq de vendre les divisions de service profitables ?

La Municipalité relève que le communiqué de presse d'Alpiq du 6 mars 2017⁴ est très clair à cet égard. Après avoir rappelé que le domaine opérationnel « Generation Suisse », qui regroupe la production d'électricité hydraulique et nucléaire suisse, n'est aujourd'hui plus rentable, le communiqué indique qu'« Alpiq se profile dorénavant dans trois domaines opérationnels individuels selon une logique industrielle : *Digital & Commerce*⁵, *Industrial Engineering*⁶ et *Building Technology & Design*⁷. [...] Dans un premier temps, les structures requises seront créées en regroupant les secteurs concernés afin que les divers modèles d'affaires puissent se développer de manière ciblée, en tenant compte de leur propre dynamique de croissance. Dans un deuxième temps, certains secteurs sélectionnés seront ouverts à des investisseurs ; cette étape aura lieu courant 2018, après avoir sondé le marché ».

Le communiqué de presse du 28 août 2017⁸ confirme cette volonté : « Alpiq compte sur une évolution positive des secteurs de croissance. Le résultat opérationnel de l'exercice 2017 sera ainsi soutenu par les domaines opérationnels rentables Digital & Commerce, Industrial Engineering et Building Technology & Design. L'entreprise se focalisera donc sur ces trois secteurs de croissance et fera avancer comme prévu le processus d'ouverture aux investisseurs. Les investisseurs auront accès, au travers de ces trois domaines opérationnels, à un portefeuille attractif d'activités innovantes et rentables, dotées d'un potentiel de croissance ».

¹ Communiqué de presse d'Alpiq du 24 juillet 2012 « Alpiq analyse ses activités en Roumanie. Hydroelectrica a résilié les contrats de livraison à long terme en Roumanie ».

² Communiqué de presse du 6 novembre 2014 « Alpiq lance une procédure d'arbitrage portant sur la protection des investissements ».

³ Communiqué de presse d'Alpiq du 14 août 2017 « L'autorité fiscale roumaine a provisoirement estimé le montant de la TVA et de l'impôt sur le bénéficiaire » et du 29 septembre 2017 « L'autorité fiscale roumaine a communiqué sa décision définitive de taxation du bénéficiaire et de la TVA ».

⁴ Communiqué de presse d'Alpiq du 6 mars 2017 « Alpiq crée des structures pour sa croissance future ».

⁵ Ce secteur comprend « l'optimisation des centrales Alpiq ainsi que celle des unités de production décentralisées et des nouvelles énergies renouvelables de tiers, de même que le négoce et la vente de produits structurés couvrant les divers besoins des clients en Europe ».

⁶ Ce secteur comprend « la construction, l'exploitation et le démantèlement de centrales, le secteur des installations industrielles ainsi que les nouvelles énergies renouvelables réglementées. Il inclut le démantèlement de centrales nucléaires [...] ».

⁷ Ce secteur comprend « la technique du bâtiment en Suisse où Alpiq est aujourd'hui déjà leader et offre à ses clients des solutions complètes en matière d'efficacité énergétique de manière intégrée, également dans le domaine des bâtiments intelligents (smart buildings) ».

⁸ Communiqué de presse d'Alpiq du 28 août 2017 « Les secteurs de croissance génèrent l'intégralité du résultat opérationnel, la production électrique suisse est déficitaire ».

Alpiq entend donc ouvrir le capital de ces divisions profitables à des investisseurs. Il n'échappera pas aux lecteurs attentifs – au nombre desquels se comptent les interpellateurs – qu'une différence se fait jour entre les communiqués de mars et d'août 2017 : dans le premier, il était fait mention du maintien du contrôle par Alpiq sur ces trois domaines opérationnels ; la formule citée ci-dessus, extraite du second, ne comporte plus cette précision. Les commentaires de la presse alémanique, suite à la publication des résultats d'Alpiq pour le 1^{er} semestre 2017, se sont centrés sur cette question.

Question 3 : La Municipalité peut-elle nous donner le dernier état du dossier concernant la vente des participations dans la production d'énergie nucléaire et d'énergie hydraulique par Alpiq ?

Dans son communiqué de presse du 28 août 2017, Alpiq indique que « le Conseil d'administration a décidé de suspendre le processus d'ouverture du portefeuille hydroélectrique aux investisseurs. En ouvrant son portefeuille hydroélectrique, comme annoncé début mars 2016, Alpiq voulait réduire sa dépendance vis-à-vis des prix de l'électricité sur les marchés de gros et redonner ainsi des bases plus solides et durables à la production hydraulique déficitaire. Les trois critères définis pour la réalisation de la transaction – prix, conditions contractuelles et sécurité de la transaction – n'ont pas tous été remplis ».

Pour qui considère le marché de l'électricité dans une perspective à court terme, la nouvelle n'est pas surprenante. L'ouverture d'un portefeuille hydroélectrique ne pouvait être attractive que pour des investisseurs voyant sur le long, voire le très long terme : dans l'immédiat, participer à une telle structure équivalait à investir dans l'entrée au capital d'une société qui donnait à ses propriétaires le droit d'acquérir de l'électricité à un prix de production supérieur à celui du marché. Une telle opération aurait pu être attractive à deux conditions : d'une part le relèvement progressif du prix de l'électricité sur le marché européen (qui d'ailleurs est effectivement constatable, mais trop lentement pour venir efficacement au secours d'un pur producteur comme Alpiq) ; d'autre part la garantie, pour les distributeurs locaux comme les Services industriels de Lausanne, de pouvoir vendre cette électricité à un prix supérieur au prix du marché, dans des tarifs approuvés par la Commission fédérale de l'électricité. Or, un récent arrêt du Tribunal fédéral⁹ est venu compliquer la situation : il impose aux distributeurs de répercuter leurs coûts de production à l'ensemble de leurs clients, y compris ceux qui peuvent accéder au marché. Cet arrêt a pour conséquence que, si les distributeurs achètent de la production chère, ils s'exposent au fait de perdre leurs clients éligibles, qui trouveraient très aisément du courant électrique moins cher sur le marché européen ou chez les distributeurs qui n'investissent pas dans de la production hydroélectrique suisse. Selon l'étude d'un consultant réputé, « seuls les acteurs avec une part de production propre (ou contrats long terme) très faible (moins de 10%) pourraient disposer à la fois d'un portefeuille libre et d'un portefeuille captif. »¹⁰ Tel n'est évidemment pas le cas des Services industriels lausannois, dont la part de production propre liée à l'aménagement de Lavey dépasse déjà à elle seule les 40% (s'agissant des clients finaux desservis).

Question 4 : Quels risques financiers pour EOS, et donc pour la Ville de Lausanne la situation d'Alpiq présente-t-elle aujourd'hui ?

Comme l'indiquait déjà la réponse municipale à l'interpellation de Mme Bouchez et consorts fin 2016, Alpiq ne distribue plus de dividendes à ses actionnaires publics : cela a évidemment pour conséquence qu'EOS Holding ne peut plus faire descendre ces ressources vers ses propres actionnaires.

L'équilibre financier de la société EOS Holding n'est lui pas remis en question puisque cette société dispose des revenus de ses investissements dans les secteurs éolien et solaire en Europe. Ces derniers ne permettent toutefois pas à ce stade d'envisager le versement d'un dividende aux actionnaires. La Municipalité a d'ores et déjà intégré, dans son projet de budget 2018, l'absence de versement de dividende en provenance d'EOSH.

⁹ Arrêt du Tribunal fédéral rendu dans l'affaire de la Centralschweizerische Kraftwerke AG du 20 juillet 2016 (AFT 142 II 451).

¹⁰ http://e-cube.com/fr/wp-content/uploads/2016/10/160928_arret_tribunal_federal_vF.pdf.

Question 5 : Quels risques la fragilité d'Alpiq fait-elle peser sur les projets d'investissements dans les énergies renouvelables lausannois ?

La situation d'Alpiq n'a pas d'impact direct sur les projets d'investissements lausannois dans les énergies renouvelables. L'ouverture de son portefeuille hydraulique aurait pu, cas échéant en fonction des scénarios retenus, nécessiter des arbitrages entre différents projets d'investissements, les ressources lausannoises étant limitées.

On peut relever que le projet Lavey+, outre son extrême complexité institutionnelle liée au renouvellement des concessions après 2030, souffre du même contexte défavorable que les ouvrages de production hydroélectrique d'Alpiq. Lausanne est toutefois dans une situation plus favorable qu'Alpiq puisqu'elle dispose encore aujourd'hui, au travers des SiL, de clients finaux captifs pour écouler sa production propre sans pertes.

Question 6 : La fragilité d'Alpiq fait-elle courir des risques aux SiL, qui a avec le groupe de nombreux contrats portant sur l'approvisionnement en électricité ?

Les SL mettent en œuvre une stratégie de couverture des besoins futurs rigoureuse en acquérant des produits à terme et en adoptant une politique de risque très prudente. Alpiq est dans ce cadre un de leur principal fournisseur. En particulier, la couverture pour 2018 et 2019 est en grande partie réalisée auprès de cette société. Les SiL n'anticipent pas de risques de défaut de livraison. Alpiq dispose de bonnes liquidités et réduit ses coûts, tout en assurant la sécurité de ses ouvrages. Les SiL continueront à se fournir chez Alpiq au gré de leurs appels d'offre, en maintenant leur confiance à l'égard d'un fournisseur qui respecte ses engagements et démontre sa capacité à affronter avec volontarisme une crise majeure.

La crise que traverse le secteur hydroélectrique est un enjeu national stratégique et des mesures structurelles sont désormais nécessaires pour assurer la viabilité de cette production renouvelable qui constitue le principal pilier de l'approvisionnement électrique suisse. La Confédération prévoit des mesures transitoires avec un éventuel abaissement du plafond de la redevance hydroélectrique avant de présenter un nouveau modèle de marché permettant de garantir un niveau satisfaisant d'autoapprovisionnement pour le pays. Il est à espérer que ces mesures seront prises à temps.

Dans l'immédiat, l'Office fédéral de l'énergie vient de détailler les conséquences des décisions du Conseil fédéral, qui ont fait suite au vote du peuple suisse en faveur de la Stratégie énergétique 2050. Le communiqué publié le 2 novembre¹¹ est accompagné d'une synthèse des nouveautés apportées dès 2018 dans le droit de l'énergie. Cette liste très substantielle démontre à l'évidence que les producteurs, distributeurs et commercialisateurs d'énergie sont à l'aube d'une nouvelle ère, pour ce qui est de leur « modèle d'affaires » et de leur mission au service de la sécurité de l'approvisionnement dans leurs zones de desserte respectives. La prochaine réorganisation des Services industriels démontre qu'ils ont anticipé cette nouvelle donne, et qu'ils seront prêts à affronter ces nouveaux défis.

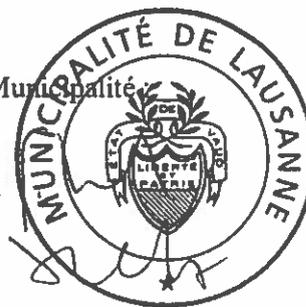
La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 9 novembre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



¹¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-68637.html>.